Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Conseil Municipal

(Article 48 de la loi du 5 avril 1884)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son articles L. 2121-18,

Vu décret n° 2020-261 du 16 mars 2020 relatif à l'entrée en vigueur immédiate de l'arrêté du 16 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-19,

Considérant la demande de la majorité absolue des conseillers municipaux, lesquels souhaitent que la séance d'installation du Conseil Municipal s'effectue à huis clos,

<u>Le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville se réunira à huis clos</u> en Mairie, au lieu ordinaire des séances, salle du Conseil Municipal, le :

Dimanche 22 mars 2020 à 11 heures

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Élection du maire
- 2. Détermination du nombre d'adjoints
- 3. Élections des adjoints au maire
- Lecture de la Charte de l'élu remise à chacun accompagnée du chapitre du CGCT consacré aux conditions d'exercice des mandats locaux

Fait à Notre-Dame de Bondeville, le 18 mars 2020

Le Maire sortant,

Myriam MULOT